



VOL. 13 N° 4

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 26 MAI 2009

## Nomination

Le conseil d'administration a nommé madame **Gynette Caillé** au poste d'adjointe à la Direction générale et directrice des ressources financières.

L'Agence devait pourvoir au poste devenu vacant de directeur des ressources financières dans un court délai, à cette époque de l'année particulièrement intense au plan de la gestion financière. Il y avait une occasion de réunir deux fonctions d'encadrement supérieur, avec un impact budgétaire positif. En outre, madame Caillé jouit d'une formation et d'une expérience appropriées pour remplir ces fonctions.

La nouvelle titulaire exerce dans le réseau depuis plusieurs années, notamment au sein de l'Agence.

## Recommandation

Par ailleurs, le conseil recommande que le ministre de la Santé et des Services sociaux nomme le docteur **Jean-Pierre Trépanier** au poste de directeur de santé publique et d'évaluation de l'Agence. Le mandat prévu est de quatre ans et débiterait au départ à la retraite du docteur **Laurent Marcoux**, actuel directeur. Dr Marcoux poursuivra sa carrière comme médecin-conseil au sein de la Direction de santé publique et d'évaluation.

## Nouveaux membres

Le conseil a accueilli deux nouveaux membres. Il s'agit de messieurs **Jacques Roy** et **François de Villemure**, représentant respectivement le secteur de l'enseignement et celui des organismes communautaires. Ils succèdent à mesdames **Nicole Langevin** et **Merle Parkinson**, dont le mandat de trois ans était terminé.

Quant à messieurs **Maurice Blais** et **Marc Campagna**, leur mandat est renouvelé.

Le mandat des trois membres cooptés est également terminé. Lors de la prochaine séance, les membres du conseil soumettront une recommandation au ministre pour le choix des titulaires.

## Budget de l'Agence

Le budget de fonctionnement 2009-2010 de l'Agence a été adopté. Il atteint 9 055 000 \$.

## Intégration de personnes handicapées

L'Agence poursuit le développement de son plan pour faciliter l'intégration des personnes handicapées. Le conseil a donc adopté un plan d'action qui prévoit des mesures d'amélioration d'ici au 31 mars 2010, de même qu'un rapport des actions réalisées au 31 mars 2009.

Comme organisme public, l'Agence doit prendre des dispositions prévues à la Loi afin de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Par exemple, des mesures sont retenues pour améliorer l'accès au site de l'Agence, de même qu'à des documents et à des services.

## Code d'éthique

L'Agence s'est dotée d'un code d'éthique de son personnel. On répond ainsi au souhait gouvernemental que les organismes publics non régis par la Loi sur la fonction publique soient eux aussi guidés par des principes d'éthique dans l'exercice de leurs fonctions ou quand des questions d'éthique risquent d'être soulevées.

## Demandes d'organismes communautaires

Le conseil a entendu les représentations de trois organismes communautaires pour obtenir un soutien financier accru.

Des porte-parole du Réseau des Aidant(e)s Naturel(e)s d'Autray (madame **Lise Hamelin**) et du Regroupement des Aidant(e)s Naturels du comté de l'Assomption (madame **Caroline Vadeboncoeur**) ont fait valoir leurs besoins et une aidante naturelle (madame **Nicole Laliberté**) a témoigné des difficultés rencontrées, lorsqu'on s'occupe d'un parent et que l'aide manque significativement.

Les membres ont aussi entendu une représentante de l'Association des sourds de Lanaudière (madame **Christine Desjardins**) qui demandait elle aussi un rehaussement budgétaire pour l'organisme.

Le président du conseil, monsieur **Maurice Blais**, a dit que chaque membre était très conscient des difficultés vécues par les organismes. Cependant, a-t-il fait valoir, les besoins augmentent à un moment où les revenus de l'État sont à la baisse. « Il serait malhonnête de créer de faux espoirs », a-t-il ajouté, déplorant néanmoins que le manque de moyens pour les organismes soit une situation courante.

## PROCHAINE SÉANCE

**Mercredi 17 juin 2009**  
19 h  
Salle B-125 de l'Agence  
245 du Curé-Majeau  
Joliette